



AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 631-2024 modifiant le *Règlement numéro 401-2009* sur la prévention des incendies afin de désigner les personnes autorisées à appliquer le règlement.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 3 juillet 2024.

Gemma Vibert,
Greffière